

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 152/2025/101933/C01:1

RÉF. 152/2025/101933/C01:2

DATE DU CONTRÔLE 07/05/2025

AGENT VISITEUR

ADRESSE DU CONTRÔLE rue saint Pierre 3 - 5150 FRANIÈRE

AGRÈMENT RÉGION WALLONNE

AGRW. DEP-048/A/12 05/02/2029



COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire

#TVA

Adresse rue saint Pierre 3 - 5150 FRANIÈRE

SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation Non

Situation du réservoir Dans la cave

Localisation du dépôtage Sur le réservoir

Autre information Néant

RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Oui	Date d'émission, échéance & numéro	Soumis le : 09/04/2025 13:42 - 295853-958590
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	3100l	Année d'installation	Inconnu
Origine du réservoir et n° de fabrication	Inconnu	Certificat d'étanchéité antérieur	Non
Informations du certificat antérieur d'étanchéité	Néant	Dimensions du réservoir	201x126x126cm
Hauteur de produit (cm)	50	Commentaire relatif à la déclaration de classe 3	Néant
Type de réservoir	Parallélépipédique - Aérien - Simple paroi - Métallique		

CONTRÔLE

Système de chauffage	Chaudière	Fonctionnement du système de chauffage	Fonctionne
Type de raccordement au système de chauffage	Bi-tube	Contrôle des tuyauteries visibles du réservoir au système de chauffage	Conforme
Soutirage	Par le haut - Conforme	Conduite de remplissage	Conforme
Conduite de ventilation	Conforme	Système anti-débordement	sifflet 95% - test OK - hauteur de la tige OK
Système de mesure de niveau	présent - conforme	Hauteur d'eau dans le réservoir (cm)	0 cm
Autres raccords	Conforme	Contrôle visuel de l'étanchéité	Etanche
Pollution en dehors du réservoir	Non	Encuvement	pas présent
Système de détection de fuite	NON		

AUTRE(S) REMARQUE(S)

L'absence de pollution visible est confirmée sous toute réserve de la présence éventuelle d'une pollution non visible le jour du contrôle.

Conclusion : Le réservoir est étanche et peut rester en service. Une prochaine visite doit avoir lieu avant le 07/05/2028



Une plaquette verte a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression(M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : FRANIÈRE

Signature du technicien

Signature du propriétaire

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

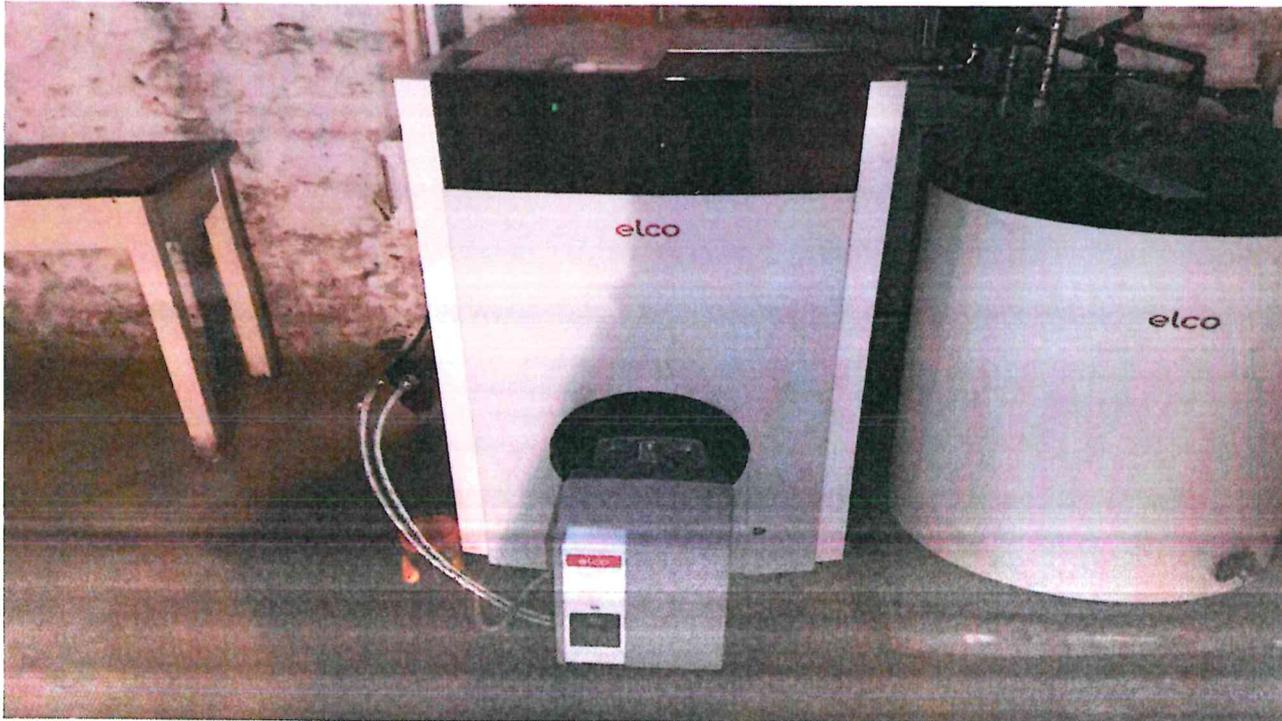
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 152/2025/101933/C01:1

RÉF. 152/2025/101933/C01:2

ANNEXES

Système de chauffage



Autorisation d'exploitation

Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée. Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail: pppe.declarations.dpa.dgarte@spw.wallonie.be

À l'attention de la commune de :
 Rue E. Romedonne B
 5150 Floffe

Permis d'environnement - Déclaration des établissements de classe 3

Objet
 Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public
 Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 érigeant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation
 Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.
 Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cadre réservé à la commune

Commune où est déposée la déclaration

Référence de la déclaration à la commune

Date de l'accusé de réception de la déclaration

Date de recevabilité de la déclaration

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

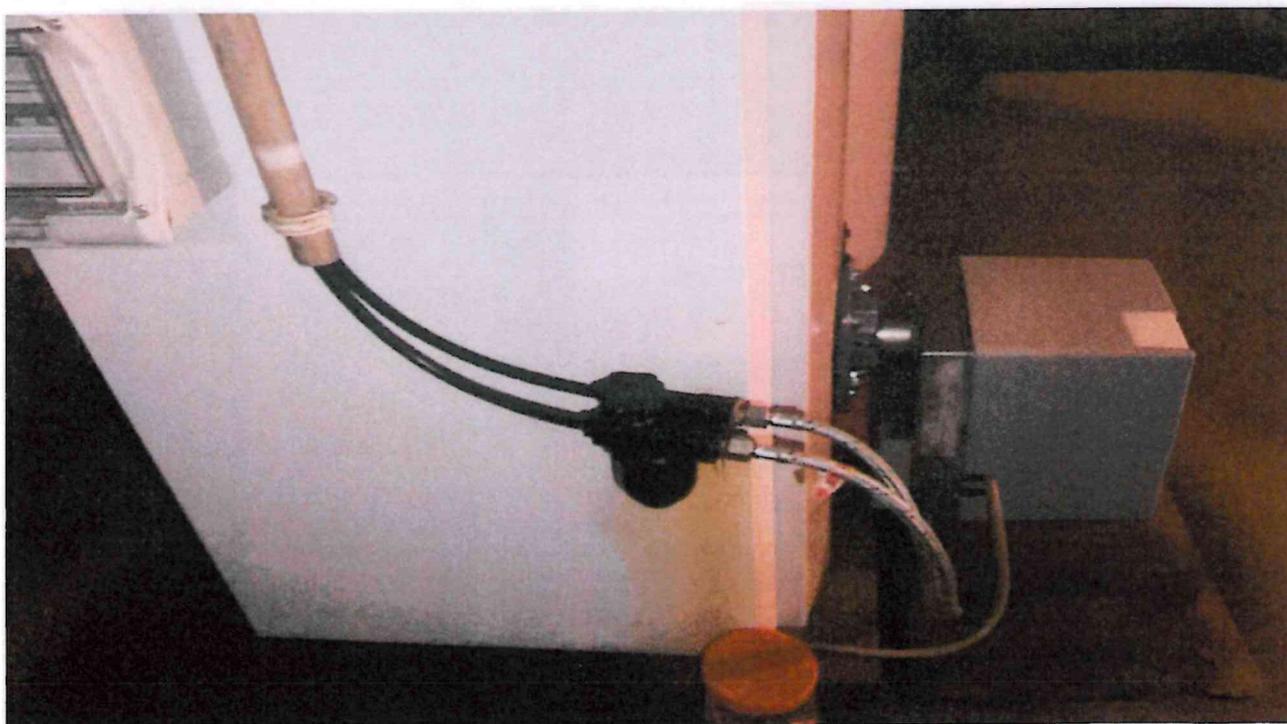
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 152/2025/101933/C01:1

RÉF. 152/2025/101933/C01:2

ANNEXES

Chambre de visite et accessoires



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

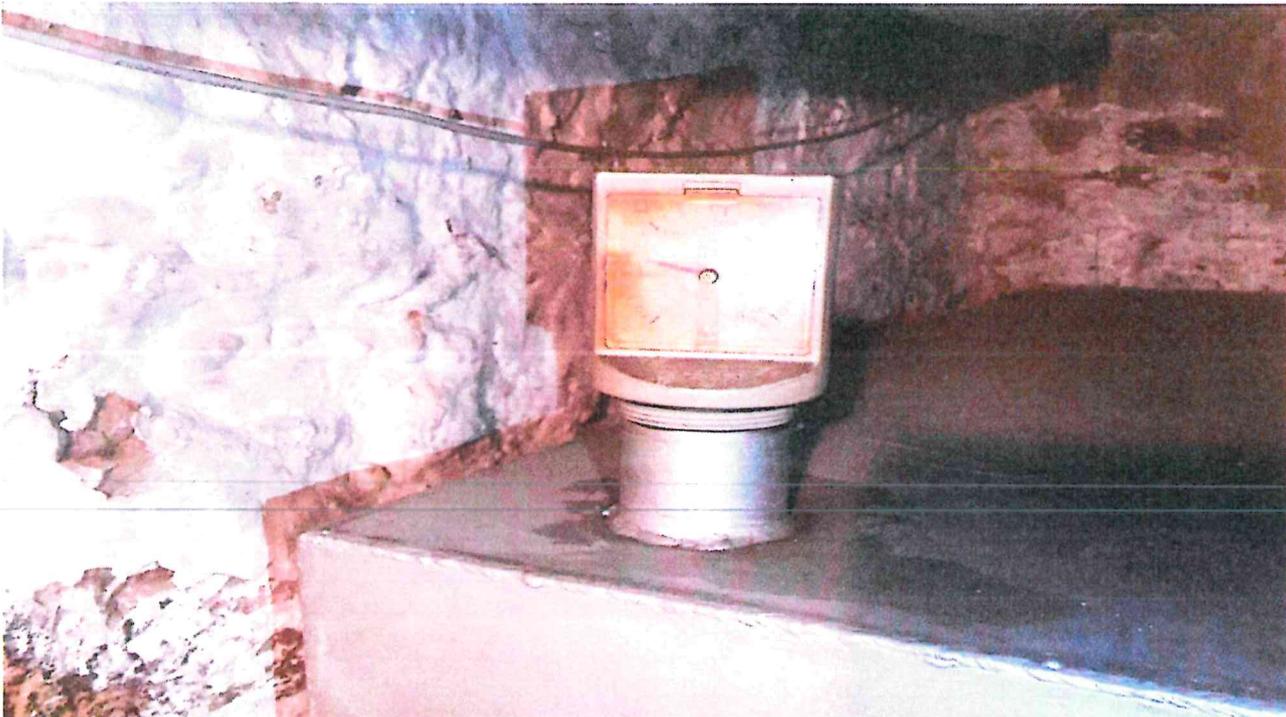
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 152/2025/101933/C01:1

RÉF. 152/2025/101933/C01:2

› ANNEXES

Chambre de visite et accessoires



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

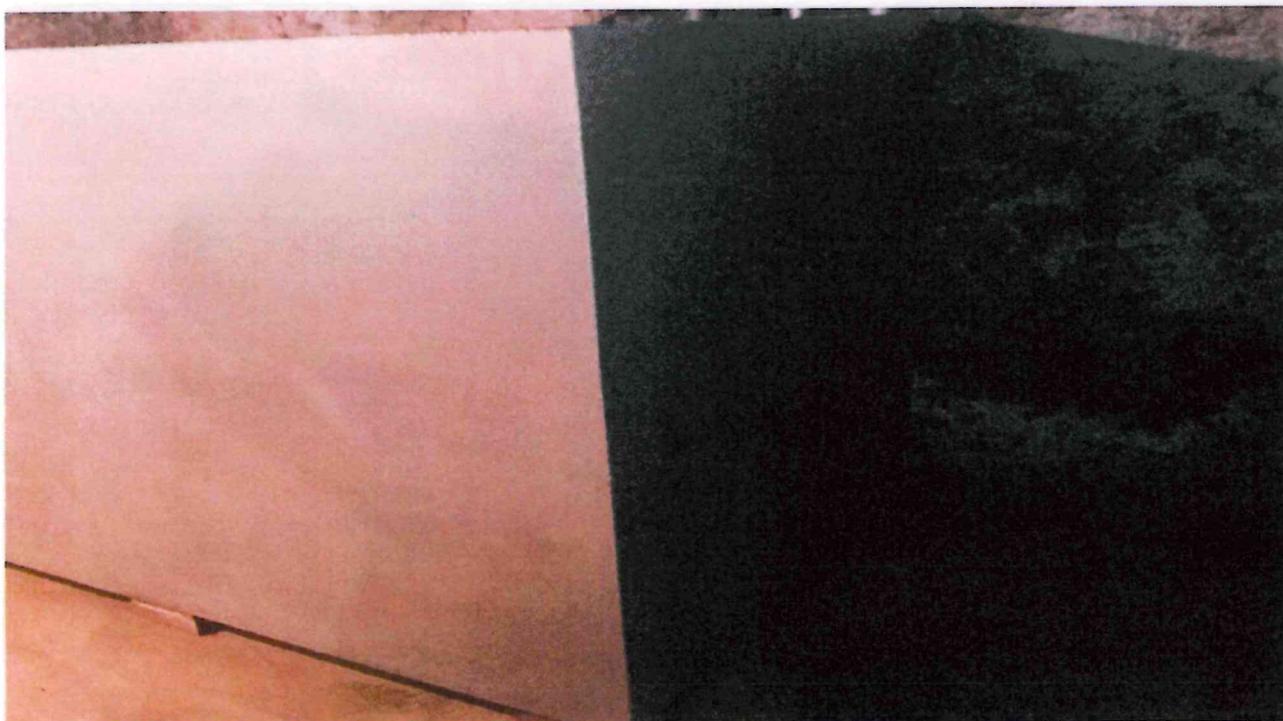
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 152/2025/101933/C01:1

RÉF. 152/2025/101933/C01:2

› ANNEXES

Chambre de visite et accessoires



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 152/2025/101933/C01:1

RÉF. 152/2025/101933/C01:2

ANNEXES

Chambre de visite et accessoires



Plaque apposée sur le réservoir

